



Les autorités de Ponge

Type de publication: Article de revue

Revue: Cahiers Francis Ponge
2018, n° 1. Le recours au(x) dictionnaire(s)

Auteur: Flepp (Pauline)

Résumé: Le recours au dictionnaire est assumé et exhibé dans l'œuvre de Ponge au moment où le texte ne fait plus autorité, soit après les écrits du *Parti pris des choses* et « l'infaillibilité un peu courte ». Ponge s'appuie sur une autorité (celle du *Littré*) au moment où le glissement des textes clos aux textes ouverts témoigne de l'adoption d'une posture d'ignorance plus que d'une posture d'autorité. Réfléchir sur le rapport de Ponge au *Littré* questionne la complexité du rapport qu'il entretient à l'autorité et aux autorités.

Pages: 65 à 78

Année d'édition: 2018

Revue: Cahiers Francis Ponge, n° 1

ISBN: 978-2-406-07936-1

ISSN: 2592-6829

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-07936-1.p.0065

Éditeur: Classiques Garnier

Date de parution numérique: 27/06/2018

Périodicité: Annuelle

Langue: Français

[Afficher en ligne](#)